

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 02/02/2026 - 2708 - 2004 B 02635 - 478 810 013 - A. ESPERO ENTREPRISE

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : Numéro : 2 FEV. 2026

« SARL A. ESPERO ENTREPRISE »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 EURO

SIEGE SOCIAL : 14 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
91 270 VIGNEUX SUR SEINE

RCS : 478 810 013

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires afin, d'une part de soumettre à votre approbation le bilan des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 et d'autre part de vous proposer l'affectation des résultats qui en découlent.

Nous tenons d'abord à vous faire un bref exposé de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 421 672 Euro. Nos charges d'exploitations se sont élevées à 434 440 Euro dégageant un déficit d'exploitation 12 769 Euro.

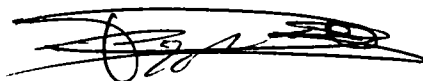
Nos charges d'exploitation représentent ainsi environ 103,03% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat net ressort, après imputation des résultats financiers et de l'IS à 14 351 Euro (DEFICIT).

Par ailleurs et conformément aux dispositions légales, nous vous signalons qu'aucun dividende n'a été attribué au cours des trois derniers exercices.

En outre nous portons à votre connaissance, dans le cadre du rapport spécial établi par la gérance, les conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du Code de Commerce.

LE GERANT



« SARL A. ESPERO ENTREPRISE »

**Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 5 000 Euro**

**SIEGE SOCIAL : 14 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
91 270 VIGNEUX SUR SEINE**

RCS : 478 810 013

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 20 heures, les associés de la SARL « A. ESPERO ENTREPRISE » se sont réunis au Siège Social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Gérant, conformément aux statuts.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur ESPERO Agaby demeurant à : 14 Rue Paul Vaillant Couturier 91 270 VIGNEUX SUR SEINE détenant	250 parts
Monsieur ESPERO François demeurant à : 34 Rue des Chênes 91 270 VIGNEUX SUR SEINE détenant	250 parts
<u>TOTAL DES PARTS</u>	<u>500 parts</u>

L'Assemblée est présidée par Monsieur ESPERO François, gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent l'intégralité des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025
- Approbation de ces comptes et de ce rapport.
- Affectation des résultats.
- Affectation du poste autres réserves
- Quitus au gérant.
- Conventions visées par l'article L223-19 du Code du Commerce.
- Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- Une copie de la lettre de convocation,
- Le rapport du Gérant,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2025

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au gérant de ce que les dispositions des Statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé la tenue de l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un déficit net comptable de 14 351 Euro.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter ce résultat de 14 351 Euro (DEFICIT) de la manière suivante :

- **14 351 Euro** en report à nouveau.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au gérant pour l'accomplissement de sa mission afférente à l'exercice 2025.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

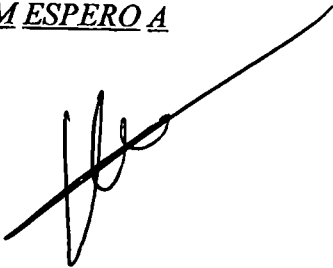
CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du gérant sur les Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

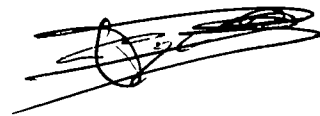
Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote pour ce qui le concerne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

M ESPERO A



M ESPERO F



Désignation de l'entreprise		A ESPERO ENTREPRISE										Néant *	
Adresse de l'entreprise		14 Avenue PAUL VAILLANT COUTURIER 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE											
SIRET		4 7 8 8 1 0 0 1 3 0 0 0 1 9											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
										Exercice N clos le 2025-06-30			
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	55 000		012			55 000			
		Autres *		014			016						
	Immobilisations corporelles *		028	51 805		030	45 793		6 012				
	Immobilisations financières * (1)		040	1 100		042			1 100				
	Total I (5)		044	107 905		048	45 793		62 112				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052						
		Marchandises *		060	14 696		062			14 696			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	4 682		070			4 682			
		Autres * (3)		072	13 087		074			13 087			
	Valeurs mobilières de placement		080			082							
	Disponibilités		084	23 999		086			23 999				
	Charges constatées d'avance *		092			094							
Total II		096	56 463		098			56 463					
Total général (I + II)		110	164 368		112	45 793		118 575					
PASSIF										Exercice N NET			
										1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			5 000					
	Écarts de réévaluation				124								
	Réserve légale				126			500					
	Réserves réglementées *				130								
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131			)	132				
	Report à nouveau				134			36 060					
	Résultat de l'exercice				136			(14 351)					
	Subventions d'investissement				137								
	Provisions réglementées				140								
	Total I				142			27 209					
Provisions pour risques et charges				Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			5 800					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			21 884					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	4 584		)	172	20 924					
	Comptes courants d'associés				173								
Autres dettes				175			14 212						
Produits constatés d'avance				174			28 546						
Total III				176			91 366						
Total général (I + II + III)				180			118 575						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	5 755		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Designation de l'entreprise		A ESPERO ENTREPRISE				Né ☐		Exercice N clos le			
A - RESULTAT COMPTABLE								Formulaire déposé au bureau de l'IR (cocher la case ci-contre)			
								2025-06-30			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210				
	Production vendue *	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214				
			Services *		217	218		420 147			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222		
	Production immobilisée *								224		
	Subventions d'exploitations reçues								226	1 500	
	Autres produits								230	25	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	421 672	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234		
	Variation de stock (marchandises)								236	(12 296)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	131 038	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240		
	Autres charges externes (dont crédit-bail : - mobilier				- immobilier		)		242	73 956	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243	1 709		244	3 635		
	Rémunérations du personnel								250	168 381	
	Charges sociales								252	65 529	
	Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39.1-2°, al.3 du CGI)				255			254	4 193		
	Dotations aux provisions								256		
	Autres charges	{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259			262	5
Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	434 440		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(12 769)		
Produits financiers								(III)	280	451	
Produits exceptionnels								(IV)	290		
Charges financières								(V)	294		
Charges exceptionnelles	{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				347			(VI)	300	2 033
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348					
Impôts sur les bénéfices								(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	(14 351)		
B - RESULTAT FISCAL								Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2			
RÉINTÉGRATION	Rémunérations et avantages personnels non déductibles				312			314	14 351		
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				316						
	Provisions non déductibles				318						
	Impôts et taxes non déductibles				322						
	Divers et intérêts excédentaires optés par l'associé		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248	330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)		249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						

« SARL A. ESPERO ENTREPRISE »

SARL AU CAPITAL DE 5 000 EURO

**SIEGE SOCIAL : 14 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
91 270 VIGNEUX SUR SEINE**

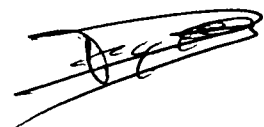
RCS : 478 810 013

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2025 dont le total est de **118 575 Euro** et du compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total est de **434 440 Euro** et dégageant un bénéfice net de 14 351 Euro.

La présente annexe s'articule de la manière suivante :

- 1) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
- 2) ETAT DES AMORTISSEMENTS**
- 3) ETAT DES PROVISIONS**
- 4) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**
- 5) ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**
- 6) ETAT DES CHARGES A PAYER**
- 7) ETAT DES CHARGES ET PDTS CONSTATES
D'AVANCE**



ANEXE-ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

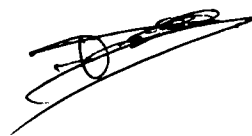
Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la nature de l'immobilisation et de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.



ANNEXE-ELEMENT 5

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Clients et comptes rattachés 4 682 euro
Autres 13 087 euro

ANNEXE-ELEMENT 6

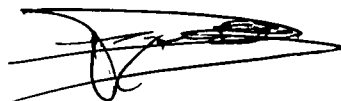
ETAT DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs et comptes rattachés 21 884 euro
Autres 20 924 euro

ANNEXE-ELEMENT 7

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Produits constatés d'avance 28 546 euro

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Z' or 'S' shape followed by a horizontal line and a small flourish.